

Zeitschrift:	Cahiers du Musée gruérien
Herausgeber:	Société des Amis du Musée gruérien
Band:	- (1988)
Artikel:	Le premier siècle de l'éducation physique dans l'école fribourgeoise (1830-1930)
Autor:	Bussard, Jean-Claude
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1048282

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du façonnement du citoyen-soldat à la libération du corps par le sport:

Le premier siècle de l'éducation physique dans l'école fribourgeoise (1830-1930)

ÉDUCATION PHYSIQUE ET HISTOIRE DE L'ÉCOLE FRIBOURGEOISE

L'histoire de l'école fribourgeoise du XIX^e siècle est relativement bien connue. Cependant, parmi les nombreux historiens qui l'ont explorée, rares sont ceux qui se sont attardés sur l'enseignement des exercices physiques et de la gymnastique. Seuls trois auteurs ont véritablement inséré l'étude de cet enseignement dans le cadre de leurs recherches. Il s'agit de E. Flückiger dans son ouvrage sur les écoles de la ville de Morat, de K. Ashe dans sa thèse sur le Pensionnat des Jésuites de Fribourg et plus récemment de G. Charrière dans son mémoire consacré à l'école cantonale.¹

Cet oubli ou cette relégation trouve peut-être son explication dans le fait qu'on a longtemps considéré cette branche comme une activité récréative accessoire, plutôt qu'un outil privilégié du façonnement de l'individu. Depuis une dizaine d'années, on assiste pourtant à l'avènement d'une histoire éducationnelle du corps qui témoigne d'un regard nouveau porté sur l'Homme.² Quoi qu'il en soit, cette lacune est fâcheuse dans la mesure où le XIX^e siècle voit le souci du corps prendre de nouvelles dimensions, les gymnastiques se systématiser et le sport apparaître. Elle est d'autant plus regrettable que cette époque marque en Allemagne, en France, mais aussi en Suisse et dans le canton de Fribourg, d'une part l'application et l'intégration dans les systèmes éducatifs institutionnalisés des idées professées durant les siècles précédents par ceux qu'on a appelés les précurseurs de l'éducation physique,³ et d'autre part la récupération des gymnastiques transformées en instru-

ments de socialisation et d'incultation des valeurs bourgeoises. Ce dilemne entre la libération du corps présente chez certains précurseurs ainsi que dans les idées éducatives nouvelles et la discipline indispensable au dressage⁴ de l'enfant et à son éducation patriotique va du reste figurer constamment dans les buts assignés à la gymnastique.

Cette brève étude se propose de parcourir la lente transformation des idéologies corporelles et des pratiques qui y sont associées jusqu'à la pénétration de l'école fribourgeoise par le sport, qui annonce, au début du XX^e siècle, l'apparition d'une conception différente de l'éducation physique.⁵

LA PÉNÉTRATION DES IDÉES NOUVELLES (1750-1847)

Fribourg n'échappe pas au mouvement des idées nouvelles. Leur pénétration se manifeste dès la fin du XVIII^e siècle grâce aux écrits des journaux et des livres, mais également par le biais des récits des Fribourgeois (soldats, commerçants, etc.) revenus de France ou encore par ceux des émigrés séjournant dans le canton. Ces idées, qui proposent une autre vision de la société et de l'être humain, interpellent le domaine de l'éducation. Les concepts de Rousseau (1712-1778) et de Basedow (1723-1790) donnent au corps une importance que l'école de l'Ancien Régime, tout comme celle des magisters du Moyen-Age, lui dénie.

Cette vision éducative nouvelle gagne la Suisse et prend forme dans des instituts privés tel que celui de Marschlins, dans les Grisons, animé notamment par Martin Planta (1727-1772), qui intègre à l'école des mesures d'hygiène, des travaux manuels, la vie en plein air et les exercices physiques.⁶ Elle touche aussi l'école publique: en 1770, Isaak Iselin (1728-1782), le chancelier du gouvernement bâlois, présente un projet de réforme scolaire incluant les exercices physiques.⁷

Mais à pareille époque, cette conception de l'éducation qui s'ouvre au corps n'a pas prise sur l'école primaire fribourgeoise placée sous l'influence quasi exclusive de l'Eglise et dont la mission essentielle consiste

en un endoctrinement religieux et moral garant des valeurs traditionnelles et luttant précisément contre l'implantation de ces mêmes idées. Il faut attendre la chute de l'Ancien Régime pour assister à une évolution de la situation. Celle-ci se modifie même à un tel point que le canton de Fribourg, jusque-là guère enclin à innover dans les secteurs de l'éducation et de l'instruction, va faire preuve d'une rare audace pédagogique. C'est bien sûr l'épisode du Père Girard, dont nous allons parler, et qui, curieusement, exclut la gymnastique de son programme scolaire. Mais ce sont aussi, dans le domaine de l'éducation physique qui nous intéresse tout particulièrement, des actions moins connues qui font de Fribourg un pionnier de l'introduction de la gymnastique et des exercices physiques à l'école.

L'éducation physique dans le projet Stapfer

A la suite de l'invasion des troupes françaises, la proclamation de la République helvétique (1798-1803) promet un renouveau fondamental de l'instruction publique. Nommé ministre des arts et des sciences et chargé d'organiser l'éducation nationale, Philippe-Albert Stapfer (1766-1840) élabore le projet de loi scolaire du 24 octobre 1798. Celui-ci offre une grande place à l'enseignement des exercices physiques.

«Ils seront regardés comme une partie essentielle de cette première éducation.»⁸

On leur demande d'entretenir la santé, de développer la force, l'agilité et la souplesse du corps. Les exercices prescrits sont variés: gymnastique, course, jeux et même natation. Le projet n'oublie pas les exercices militaires pour les garçons. Un des buts de l'éducation des enfants n'est-il pas

«d'inspirer enfin à leurs jeunes âmes l'amour de la vertu et les principes républicains...»⁹

Nous remarquons ainsi dans ce projet les germes d'une utilisation patriotique et militaire de la gymnastique scolaire. Ce fait n'a d'ailleurs rien d'étonnant, car la loi de Stapfer prend pour modèle l'éducation française issue de la Révolution qui se fixe comme but la formation du

nouvel homme: le citoyen. Cette orientation politique de la gymnastique scolaire ne devrait cependant pas occulter les autres valeurs éducatives que lui attribue le projet. Malheureusement, celui-ci ne tient aucun compte de l'état déplorable de l'école primaire à cette époque et s'inscrit dans un contexte financier et politique désastreux. Aussi est-il rejeté le 2 janvier 1800.¹⁰

La République helvétique, pleine d'imagination en faveur de l'éducation physique à l'école, n'a pas les moyens de ses ambitions, et Fribourg ne bénéficie sur ce point d'aucune des propositions de Stapfer. Cependant, l'idée d'introduire les exercices physiques dans le système scolaire fribourgeois commence à être présente et sera reprise par d'autres.

Le Père Girard et l'éducation physique à l'école

Etrangement, Grégoire Girard (1765-1850), brillant pédagogue dont la renommée est considérable, ne partage pas sur l'éducation physique les vues de ses illustres collègues suisses, Johann Heinrich Pestalozzi (1746-1827) et Emmanuel de Fellenberg (1771-1844). Si ces derniers confèrent aux exercices physiques un rôle déterminant dans l'éducation scolaire de l'enfant, Girard s'est toujours opposé à leur incorporation dans l'école publique fribourgeoise. Il exprime du reste fort clairement son opinion sur la question dans le **Projet d'éducation publique** qu'il rédige en 1798 à la demande de Stapfer:

«Le maniement des armes et la gymnastique en général n'entrent pas non plus dans ce plan d'école publique. Ces exercices demandent un institut particulier qui ne s'allierait pas bien avec celui-ci.»¹¹

Il est faux d'affirmer que cet homme éclairé ne porte aucun intérêt à l'éducation physique. En fait, le cordelier ne nie pas l'importance des exercices du corps pour l'équilibre de l'enfant. Dans son enquête sur le crétinisme et ses causes, il pose même les questions suivantes:

«Combien (de crétins) ont été privés de quelques jouets variés?... Combien ne se sont pas donné de mouvement au grand air avec des camarades?... Est-il (le déclin du crétinisme) peut-être venu à la suite d'une éducation physique mieux soignée dans la famille?»¹²

Pourquoi cette ambiguïté? A mon avis, la réponse n'est pas celle suggérée par Daguet, qui affirme que le Père Girard devait accorder des priorités et «aller au plus pressé»¹³, ni celle avancée par Burgener qui déclare que le pédagogue laisse à la famille le soin de s'occuper de la santé et de l'hygiène de l'enfant.¹⁴ Je pense plutôt que Girard est sans doute influencé par l'aversion séculaire du clergé face aux plaisirs physiques de l'homme et acquis à l'idée de la subordination du corps et de l'esprit à l'âme. C'est pourquoi il lui faut craindre l'enseignement d'une branche qui doit naturellement donner une importance aux joies de la découverte corporelle et pour cette raison remettre en question le rôle de servitude dans lequel l'Eglise relègue le corps. Dans ces conditions, il se contente de tenir les exercices à l'écart de l'instruction fribourgeoise afin qu'ils ne viennent pas battre en brèche la conception de son école.

L'éducation physique des Jésuites

Nous venons de le dire, l'Eglise représentée par le clergé traditionnel fait office de frein à l'introduction de l'éducation physique à l'école. Paradoxalement, c'est également l'Eglise, par l'entremise de la Compagnie de Jésus, qui va la première faire pénétrer les exercices physiques au cœur de l'institution scolaire.

C'est aux Jésuites que revient le mérite d'avoir compris la nécessité de ménager la santé des écoliers et d'avoir su rompre avec le caractère ascétique de l'enseignement. Leur décision de réduire le nombre des heures de cours et d'instaurer des périodes de récréation découle de ce souci. Durant ces temps libres, les élèves ne sont pas livrés à eux-mêmes. Les Pères non seulement contrôlent leurs activités, mais surtout les organisent. Cette organisation se traduit par plusieurs actions. On pourrait citer la mise à disposition d'installations destinées aux pratiques corporelles (terrains de jeux, salles d'exercices, salles de billard, etc.), le déroulement de nombreuses excursions, ou encore la programmation de véritables leçons (escrime, équitation, etc.). En fait, c'est dans cette attention particulière accordée au corps que réside la grande originalité de la pédagogie jésuite. C'est que, comme le relève J. Ulmann, l'éducation des Pères

«s'emploie justement à former non pour l'étude et la contemplation mais pour la vie.»¹⁵

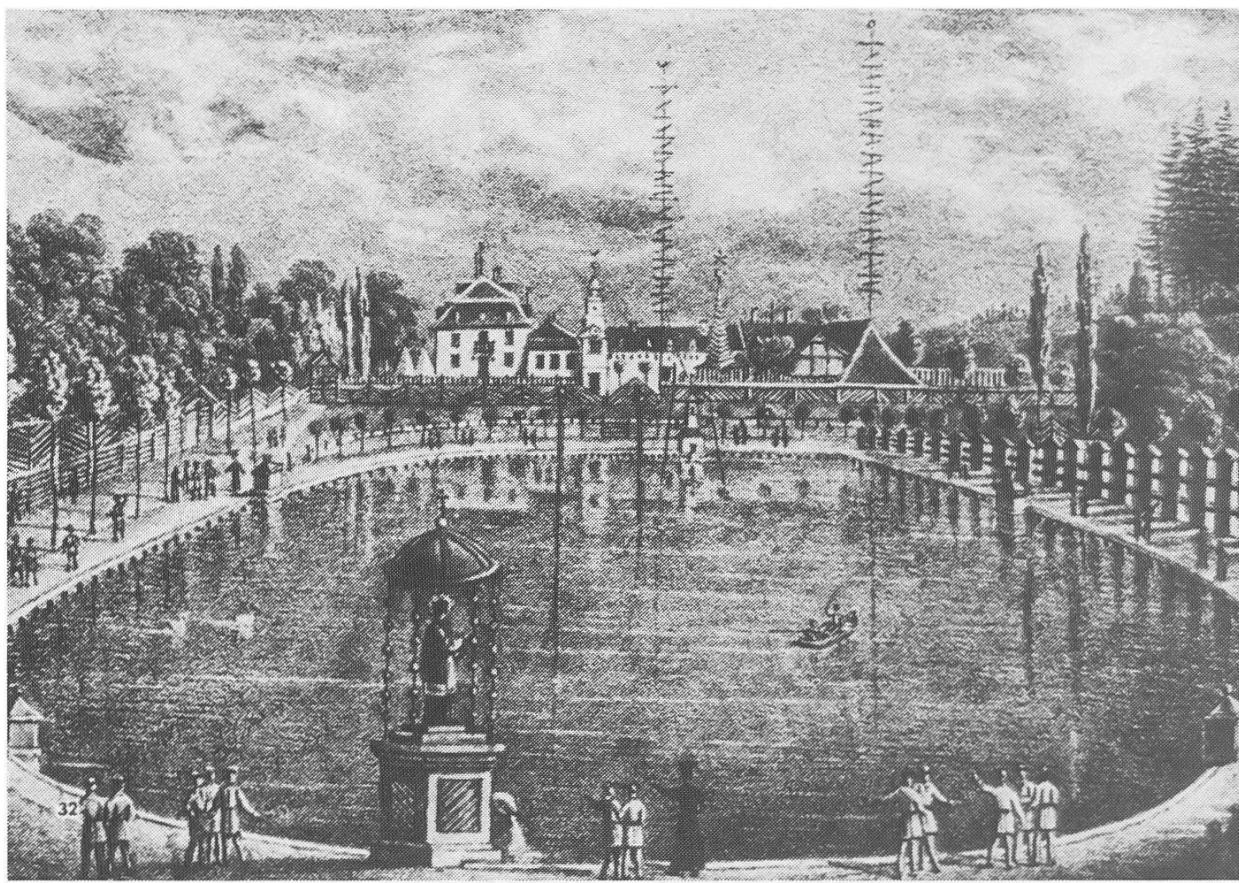
Fribourg, on le sait, est l'un des fiefs de l'école jésuite en Suisse. Présents depuis 1582, les Pères encouragent au Collège St-Michel certaines pratiques telles que la longue boule, le jeu du palet ou celui de la paume, sans qu'on puisse parler d'une éducation physique voulue et planifiée.¹⁶ Cette dernière apparaît réellement dès la création, en 1827, du Pensionnat Jésuite de Fribourg.

Cet établissement alloue une large place au délassement. On pratique dans ses vastes cours de récréation différents jeux selon les saisons: patinage et courses en traîneaux en hiver, jeux de balle et de ballon en été, billard durant toute l'année. De plus, il offre aux étudiants la possibilité de pratiquer sous la conduite de professeurs certains «arts d'agrément» comme l'équitation ou le maniement des armes (épée, canne, bâton, etc.), ou encore les exercices gymnastiques destinés à «fortifier le tempérament et à tenir le corps dispos». ¹⁷ A ces activités variées se greffent de nombreuses promenades et excursions dont la durée varie entre quelques heures et plusieurs semaines.

«La santé des enfants se fortifiait dans ces excursions lointaines, et ils revenaient aguerris, robustes, bravant les intempéries des saisons et les fatigues de la marche, et un peu aussi bronzés par le soleil, mais ils en étaient fiers.»¹⁸

Durant la belle saison, une à deux fois par semaine, la promenade a pour but la maison de campagne des Jésuites, le Château du Bois à Belfaux. Cette magnifique propriété est achetée en 1836 pour permettre aux élèves d'y séjourner l'été et d'y passer d'agréables moments de détente. Si on en croit l'auteur de la **Notice sur le Pensionnat**, ce lieu est un havre de paix qui incite à l'étude, à la méditation et au jeu. Situé en pleine campagne, le domaine donne aux vacanciers l'occasion de bénéficier des joies procurées par les exercices en plein air. Hormis les ballades, les élèves peuvent se faire le plaisir d'un tour en «chemin de fer», sorte d'attraction foraine d'avant-garde:

«Le signal se donne. Soudain, prompts comme l'éclair, s'élance sur leurs wagons une longue file d'élèves, qui, à peine ont-ils paru sur le chemin de fer tracé sur la pente de la montagne, que déjà ils en ont parcouru toute la longueur. Et telle a été la vitesse de leur course, que dans moins de vingt secondes ils ont franchi un espace de plus de six cents pieds.»¹⁸



Ill. 1 Le bassin de natation du Château du Bois.

Sur la rive droite du bassin on distingue de petits cabinets qui permettent aux étudiants de se changer et de revêtir l'habit de bain, un vêtement de toile grise sans manche qui recouvre les cuisses et «dont l'ampleur servait à dissimuler les formes du corps». Les débutants peuvent s'entraîner dans les eaux basses du bassin, alors que les plus téméraires plongent du haut des planches destinées à cet effet.

Mais ce n'est pas tout. Les pensionnaires peuvent encore s'adonner aux distractions nautiques. Un grand bassin de 220 pieds sur cent leur permet de pratiquer la natation et le plongeon ou de se promener en barque. Les bains se prennent par groupes de 30 à 40 personnes qui demeurent dans l'eau pendant une douzaine de minutes.

L'ouverture de la pédagogie jésuitique à l'égard des exercices physiques ne vise pas simplement un but récréatif. Le Pensionnat de Fribourg est une des premières écoles de Suisse qui prodigue une éducation physique digne de ce nom. Cette éducation s'efforce à l'aide d'un apprentissage

didactique d'atteindre des objectifs multiples. Elle fortifie l'organisme et le garde en bonne santé. Elle relâche le corps et l'esprit afin que l'élève puisse mieux se replonger dans l'étude. Elle prépare, au travers de la maîtrise de plusieurs techniques corporelles, à la carrière militaire qui concerne une grande partie des pensionnaires. Enfin, les efforts qui lui sont associés servent à former des hommes.

Ainsi, grâce aux Jésuites, le sol fribourgeois est témoin pendant une vingtaine d'années d'une expérience exceptionnelle dans le domaine de l'éducation physique. Pratiquement simultanément, une autre expérience tout aussi extraordinaire se déroule à Morat au sein de l'école publique, cette fois-ci.

La gymnastique dans les écoles de Morat

Si les pratiques corporelles des élèves des Jésuites relèvent plutôt de l'exportation d'un modèle éducatif, les exercices physiques programmés dans les écoles de Morat sont le reflet de l'importation et de l'implantation d'une gymnastique à caractère militaire chargée de symboliser la détermination politique de la région moratoise.

Désireuse d'être rattachée au canton de Berne et voyant ses demandes refusées, Morat devient à la restauration un des principaux foyers d'opposition au régime conservateur de la capitale. D'esprit libéral-démocratique, elle voit sa vie culturelle et intellectuelle s'animer. Son école tout à fait libérale s'ouvre aux conceptions de Girard et établit des contacts avec Pestalozzi. Aussi n'est-il pas étonnant d'assister, en 1829, à l'introduction dans les classes supérieures des garçons de deux heures hebdomadaires d'exercices physiques, puis, en 1841, de leçons de natation.¹⁹ Les gymnastes, qui fondent une société en 1825, sont à l'origine de cet enseignement. Mais le modèle radical, qui prône l'idéal d'une Suisse libre et armée, influence rapidement et d'une façon décisive la pratique des exercices physiques dans les écoles de Morat. Avec la création, en 1835, d'un corps de cadets, ceux-ci se militarisent de plus en plus, précédant l'avènement de la gymnastique radicale que vont tenter d'imposer dès 1847 les nouveaux dirigeants de Fribourg.

LA GYMNASTIQUE RADICALE (1847-1856)

Avant 1847, l'enseignement des exercices physiques à l'école dépend d'initiatives privées et locales. L'arrivée des radicaux au pouvoir entraîne leur institutionnalisation. Celle-ci s'inscrit bien évidemment dans le cadre des réformes scolaires du nouveau régime qui souhaite mettre sur pied une instruction homogène, laïque et nationale.

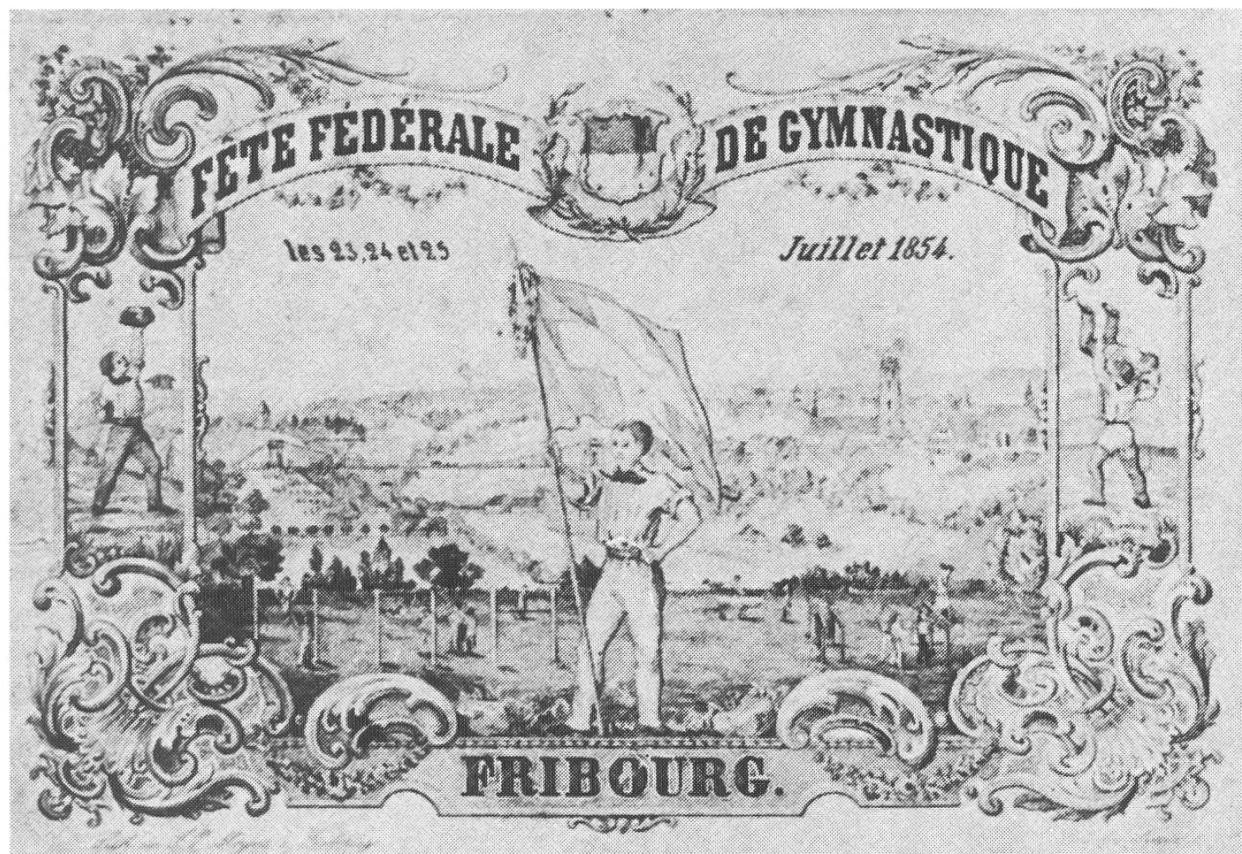
Les réalisations

L'introduction de la gymnastique à l'Ecole Moyenne de Fribourg en 1848 constitue la première réalisation concrète des radicaux en matière d'éducation physique. Ce modeste premier pas précède de nombreuses actions qui vont permettre aux exercices physiques de s'ancrer définitivement dans le système éducatif fribourgeois.

La loi du 23 septembre 1848 sur l'instruction publique jette les bases légales de cet enseignement à l'Ecole Cantonale.²⁰ Cet établissement, pur produit et fleuron de la politique scolaire radicale, est durant ses quelques années d'existence un lieu privilégié de la pratique des exercices physiques. Deux maîtres spécialisés s'y succèdent pour inculquer aux futures élites les rudiments de la gymnastique. Le premier, Antoine Fasel, est nommé en 1849 par le Conseil d'Education, qui l'envoie suivre un stage de formation de plusieurs mois à l'école normale de Münchenbuchsee dans le canton de Berne. Bien qu'il soit pris en charge par celui qu'on appellera le Turnvater, J. Niggeler (1816-1887), Fasel ne donne pas satisfaction.²¹ Il est remplacé deux ans plus tard par Jean Hängärtner (1830-1885), qui deviendra une figure marquante de la gymnastique scolaire en Suisse, et qui officie jusqu'à la fermeture de l'Ecole Cantonale en 1856.²²

Les deux maîtres donnent leurs cours dans des conditions relativement bonnes. Ils peuvent utiliser, au Palatinat, un terrain aménagé et équipé, dont Galley nous fait la description:

«On y voyait de nombreux et pratiques engins, tels que reck, barres parallèles, sautoirs, pas de géant, poutre d'appui et d'équilibre, fossé pour sauts, cible à javelot, portique avec mât, échelles et perches, etc. Un beau pavillon fut construit à l'extrémité de l'emplacement, servant en même temps de vestiaire pour les élèves et les gymnastes, et de dépôt pour remiser les instruments mobiles.»²³



Ill. 2 Carte de la Fête fédérale de gymnastique de Fribourg en 1854.

Les fêtes fédérales de gymnastique, qui ont lieu chaque année à l'époque, ne constituent pas seulement un événement «sportif», mais elles jouent également un rôle éminemment patriotique en rassemblant les confédérés de nombreux cantons. Ces rassemblements sont habilement exploités par la propagande radicale qui les utilisent pour raffermir son hégémonie culturelle.

Les gymnastes fribourgeois, organisateurs de la fête de 1854, participent de façon décisive à l'introduction des exercices physiques à l'école. Fasel et Hängärtner sont en effet tous les deux moniteurs de la Société de gymnastique de Fribourg fondée en 1848.

En hiver, les leçons sont dispensées dans la salle de théâtre du Lycée. Cette salle, transformée pour la circonstance, est à l'époque une des plus grandes halles de gymnastique du pays.

Les réalisations radicales ne touchent pas uniquement l'Ecole Cantonale, mais tous les degrés scolaires sont visés, que ce soit à l'école enfantine,

*«A l'école enfantine, l'éducation physique est celle qui réclame le plus de temps. Elle se fait surtout au moyen de jeux et d'exercices proportionnés aux forces des élèves.»*²⁴

à l'école primaire,

*«Les leçons de gymnastique se donnent trois fois par semaine aux écoles des garçons en dehors des heures de classe, sous la surveillance du maître respectif.»*²⁵

ou encore à l'école secondaire des filles.²⁶

De même, la ville de Fribourg ne possède pas le monopole de la pratique des exercices du corps en milieu scolaire. Les principaux bastions radicaux du canton ne demeurent pas en reste. Morat poursuit sa déjà longue tradition en la matière et programme en 1848 la gymnastique pour les jeunes filles.²⁷ A Estavayer-le-Lac et à Bulle, les écoles secondaires introduisent cette branche, respectivement en 1853 et en 1855.²⁸

L'idéologie de la gymnastique radicale

Les activités du corps tiennent indéniablement une place importante dans la pensée radicale, qui leur attribue de nombreuses fonctions: hygiénique, sanitaire, militaire, récréative, formative du corps, éducative, politique, etc. Cette multiplicité des objectifs de la pratique physique ne doit cependant pas cacher le véritable but de la gymnastique radicale. En effet, et c'est le principal reproche qu'on peut adresser aux radicaux, ceux-ci utilisent la gymnastique moins pour former l'homme que pour façonner le citoyen et le soldat. Daguet, le directeur de l'Ecole Cantonale s'exprime d'ailleurs clairement à ce sujet:

*«Des exercices gymnastiques aux exercices militaires il n'y a qu'un pas. Ils contribuent à donner à l'homme physique la force, la dignité, l'habileté dans le maniement des armes dont ne saurait se passer l'enfant d'un peuple libre et qui veut rester libre. Il est temps d'ailleurs de faire une vérité de cet article de la loi fédérale et cantonale, qui dit: tout Suisse est soldat.»*²⁹

Ce façonnement concerne l'école dans sa totalité, mais la gymnastique peut donner à la jeunesse fribourgeoise

*«le goût, l'exemple d'une éducation propre à développer le physique comme le moral des individus et digne d'un peuple libre, digne d'un peuple qui doit sa force et son indépendance au courage et à l'héroïsme de ses habitants.»*³⁰

Autorité et pédagogues radicaux privilégient avant tout la finalité patriotique de l'éducation physique à l'Ecole Cantonale. Ils le font bien sûr par l'extension de la gymnastique aux exercices militaires. Mais d'autres moyens sont mis en œuvre. Ainsi, les Fêtes de la Jeunesse, qui réunissent chaque année les étudiants fribourgeois et qui prennent pour modèles les «jeux olympiques des anciens Grecs et des exercices des anciens Suisses dans leurs réunions fédérales», sont prétextes à cultiver l'amour de la Patrie.³¹ Même les promenades annuelles ne sont pas innocentes. Elles stimulent par leur côté romantique le sentimentalisme des participants. Elles consistent également en une propagande bucolique destinée à réveiller l'ardeur radicale des cités et de la campagne et à

*«impressionner favorablement la population de la contrée et de déterminer quelques parents à nous envoyer leurs enfants l'année prochaine.»*³²

La militarisation des exercices physiques, présente aussi chez les gymnastes et haïssable à certains égards, ne devrait cependant pas annuller l'héritage physico-éducatif laissé par les radicaux. Ce legs se traduit essentiellement par ce que j'appellerais l'accélération du processus d'intégration des exercices physiques dans les mœurs scolaires fribourgeoises.

L'INTERVENTION FÉDÉRALE DE 1874

La chute des radicaux et la prise du pouvoir par l'opposition libérale conservatrice provoquent des changements importants dans le paysage scolaire fribourgeois. Les exercices physiques continuent toutefois d'être enseignés dans le canton. Et si les nouveaux dirigeants n'accordent pas à cette discipline l'importance que lui donnaient les radicaux, ils sont pourtant loin d'y être indifférents.

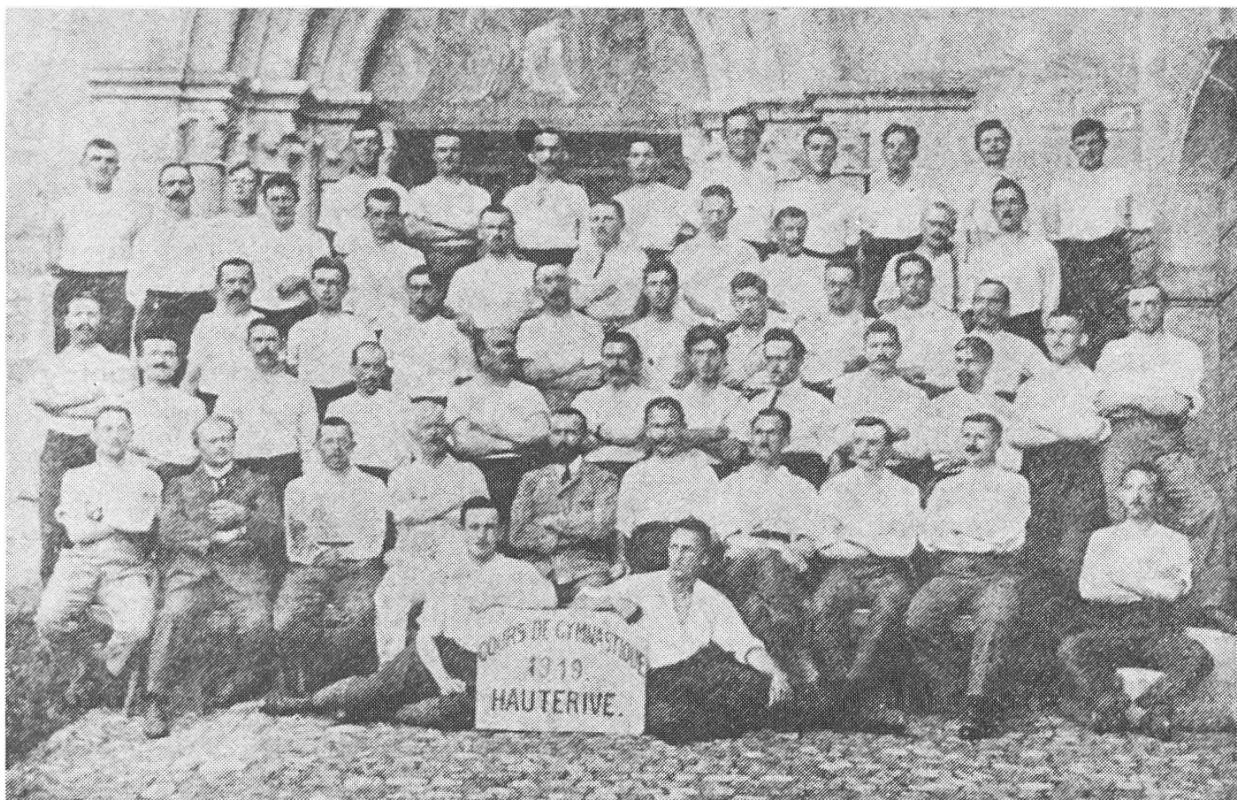
Dès sa réouverture, le collège St-Michel introduit les exercices du corps dans son programme d'études. Les cours continuent d'avoir lieu au Palatinat, dont l'équipement est complété par l'achat de

*«trois reck, dix javelots, trente pieds de cordes neuves, quatre traverses de parallèles, quatre courroies pour pantalons de lutte...»*³³

La salle de théâtre du Lycée retrouve, en 1862, son affectation première, mais l'enseignement de la gymnastique se poursuit durant l'hiver. Les élèves sont trimbalés tour à tour dans plusieurs locaux de fortune: un hangar situé sur la place du collège, le bâtiment du Schiffhaus au bord de la Sarine et le bûcher du verger de St-Michel. Ces expériences malheureuses incitent la gouvernement à prévoir l'établissement d'une salle de gymnastique digne de ce nom. C'est chose faite avec la transformation, en 1874, du magasin Strambino. Cette salle servira plus de vingt ans.

Un nouveau maître, Jean Helfer (1837-1881), capitaine à l'armée et bon gymnaste, enseigne aux étudiants la gymnastique selon la méthode de Niggeler. Exercice d'ordre, exercices libres, gymnastique aux engins et jeux figurent au menu de chaque leçon. Les exercices militaires sont exclus, malgré l'avis favorable du directeur du collège et les protestations des radicaux. Cette décision procède certainement d'une volonté politique de se distancer d'un genre d'activité trop assimilable à l'esprit radical. Dans ce même ordre d'idée, les libéraux vont particulièrement insister sur les valeurs éducatives et hygiéniques de la gymnastique scolaire.

L'apport libéral ne se borne pas à cette modification finalitaire de l'enseignement de cette discipline. Il se manifeste encore par l'entrée des exercices physiques à l'école normale d'Hauterive en 1859 et par la



Ill. 3 *Les participants au cours de gymnastique de Hauterive en 1919.*

C'est lors de ce cours qu'est décidée la fondation de la Fédération cantonale fribourgeoise des maîtres de gymnastique. On reconnaît, assis au premier rang et quatrième depuis la gauche, Guillaume Sterroz.

poursuite de leur propagation dans les écoles des bourgs du canton. A partir de la fin des années 1850, la gymnastique, phénomène exclusivement citadin, commence à faire une timide percée dans les écoles villageoises. L'artisan principal de cette promotion de l'éducation physique à la campagne est sans conteste Xavier Ducotterd.

L'instituteur fustige ceux qui pensent que le corps des enfants vivant à la campagne est suffisamment mis à contribution par les durs travaux de la ferme et ne nécessite pas la pratique de la gymnastique. Il estime, au contraire, que le pénible labeur déforme les corps des enfants mal préparés à cette épreuve et donne aux paysans cette raideur physique qui leur vaut souvent le surnom de «lourdaud». D'ailleurs,

«*Les enfants de la campagne n'ont guère d'autres avantages en ceci sur ceux de la ville, que celui de respirer un air peut-être plus pur.*»³⁴

Le remède que préconise Ducotterd consiste en une éducation physique chargée de transformer les corps. Mais l'enseignant attribue en plus aux exercices physiques une finalité sociale dont la précocité témoigne d'une lucidité remarquable :

*«Par les jeux gymnastiques nous bannirions peu à peu le froid égoïsme, l'indifférence et l'esprit d'antagonisme; à la place de ceux-ci nous ferions naître l'esprit de corps, d'harmonie et d'amour...»*³⁵

Les principes de cette éducation physique ne demeurent pas de vaines théories. Ducotterd les met en pratique à l'école primaire de Massonnens, où il enseigne de 1857 à 1860.

C'est dans un tel contexte cantonal que la Confédération intervient par la promulgation, le 13 novembre 1874, de l'enseignement obligatoire de la gymnastique dans toutes les écoles primaires du pays :

*«Les cantons pourvoient à ce que les jeunes gens, dès l'âge de dix ans jusqu'à l'époque de leur sortie d'école primaire, qu'ils la fréquentent ou non, reçoivent des cours de gymnastique préparatoire au service militaire.»*³⁶

Le but de la Confédération est clair. Il s'agit de préparer les jeunes gens au service militaire. Cette instruction préparatoire fait partie de la nouvelle organisation militaire qui entraîne la centralisation de l'armée. Ces deux facteurs engendrent l'opposition du canton de Fribourg qui avait déjà rejeté massivement la nouvelle Constitution fédérale jugée trop anticléricale. Mais l'aversion du gouvernement fribourgeois envers les exercices militaires ne motive pas de façon déterminante son refus. Celui-ci est plutôt dû à l'ingérence du Conseil fédéral dans le domaine de l'instruction publique, chasse gardée des cantons. Ce cantonalisme exacerbé ressurgit encore lorsque le Conseil d'Etat est invité à se pencher sur le projet d'ordonnance sur la formation des instituteurs pour l'enseignement de la gymnastique :

*«Nous croyons qu'en principe les cantons seuls sont compétents pour édicter les mesures prévues par cette ordonnance; on pourrait admettre qu'ils demandent des directions à ce sujet à l'autorité fédérale ou soumettent à son examen leurs règlements.»*³⁷

Le financement de l'instruction préparatoire est une autre pierre d'achoppement. Au projet d'ordonnance sur l'introduction de la gymnastique qui prévoit l'enseignement de cette branche durant toute l'année, on répond qu'il est impossible de doter toutes les communes d'un local de gymnastique pour sa pratique durant la mauvaise saison:

*«Un local fermé reviendrait au moins à 4000 frs. Si l'Etat devait le fournir pour 300 communes ce serait 1200000 frs. Quant aux communes il faut connaître les difficultés que l'on éprouve déjà à obtenir des maisons convenables pour comprendre l'impossibilité absolue de leur imposer un pareil sacrifice.»*³⁸

Malgré ces réserves et ces réticences, Fribourg, et c'est tout à son honneur, ne pratique nullement une politique de résistance passive. Le canton s'attache à respecter les directives formulées en 1878 par la Confédération, à savoir deux heures hebdomadaires d'enseignement de la gymnastique au premier degré et une heure et demie à deux heures au second degré, une place appropriée de 8 m² de surface par élève, ainsi que les accessoires et les engins prescrits (jeu de perches à grimper avec corde, poutre d'appui avec tremplins, appareil à sauter, cannes en fer).³⁹

En 1879, une première enquête cantonale permet de dresser un bilan réjouissant de l'introduction des exercices physiques à l'école fribourgeoise:

*«Les leçons de gymnastique ont été introduites dans 164 cercles, ayant un instituteur ou un maître spécial approuvé par la Direction; 117 ont une place suffisante et 96 tous les engins prescrits; 19 les ont en partie, enfin 47 cercles en manquent totalement. Des ordres ont été donnés pour qu'il y soit pourvu dans le courant de mars 1881; 5507 élèves ont suivi ces leçons dans les écoles primaires; 291 au Collège, à l'Ecole normale et dans les écoles secondaires.»*⁴⁰

L'ORGANISATION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE SCOLAIRE FRIBOURGEOISE

Contestations et carences organisationnelles

Après ce qu'on pourrait appeler un premier engouement en faveur des exercices physiques, ceux-ci sont bientôt confrontés à une réalité moins reluisante.

Il y a tout d'abord le rejet de cette «gymnastique fédérale» par une partie des conservateurs catholiques, dont les journaux représentatifs se font les porte-parole. Il y a aussi l'incompréhension présente chez une frange de la population qui ne saisit pas l'importance de l'exercice du corps. Mais la cause principale des problèmes rencontrés dans l'enseignement de la gymnastique réside dans l'absence d'une organisation cantonale de l'éducation physique scolaire.

Les instituteurs, qui sont chargés de donner les leçons de gymnastique, portent certainement une part de responsabilité dans la stagnation de l'instruction préparatoire dans les années 1880.⁴¹ Léon Galley, maître de gymnastique aux écoles primaires de Fribourg, regrette amèrement l'attitude d'un grand nombre de ses collègues:

«De quelle utilité ces engins (de gymnastique) et ces locaux sont-ils si les enfants qui en font usage manquent de direction, comme c'est le cas le plus souvent, si le maître incapable de se livrer lui-même à des exercices corporels abandonne ses élèves à eux-mêmes, se contente de considérer leurs ébats en fumant un cigare, si pour lui l'heure de gymnastique est une heure de récréation?»⁴²

Les maîtres doivent d'ailleurs affronter les remontrances du Directeur de l'Instruction publique:

«Je ne suis pas non plus satisfait de la manière dont se donnent, dans beaucoup d'écoles, les leçons de gymnastique.»⁴³

A la décharge des enseignants, il faut cependant préciser que leur formation en matière d'éducation physique est déficiente. Le nombre d'heures de gymnastique à l'Ecole normale est insuffisant et les cours de perfectionnement sont inexistant depuis 1881.⁴⁴ De plus, les inspecteurs, qui contrôlent l'enseignement des exercices physiques, ne possèdent pas les compétences suffisantes dans un domaine qui n'est pas le leur.

Guillaume Sterroz: le Père de l'éducation physique scolaire fribourgeoise

De la fin des années 1880 au début des années 1920, l'éducation physique scolaire fribourgeoise est marquée par l'empreinte d'un homme, Guillaume Sterroz (1855-1924), qui va lui donner sa spécificité.



Ill. 4 Le maître de gymnastique Guillaume Sterroz (1885-1924).

Sterroz (à droite) est l'homme qui a permis à la gymnastique scolaire fribourgeoise de passer du XIX^e siècle au XX^e siècle. Ardent défenseur du courant hygiéniste, puis promoteur de la gymnastique scientifique de Demeny, il est l'initiateur de toutes les réformes qui sont à la base de l'organisation de l'éducation physique dans les écoles du canton.

Sterroz enseigne la gymnastique au collège St-Michel dès 1876. A la mort de Jean Helfer, en 1881, il prend la direction de cet enseignement, qu'il réorganise complètement huit ans plus tard.⁴⁵ A partir de 1895, il est de plus chargé d'instruire les étudiants de l'école normale. Il donne aussi des leçons dans d'autres écoles, notamment à Estavayer-le-Lac.

Au début de sa carrière, Sterroz applique la méthode de Niggeler, fortement influencée par la gymnastique allemande véhiculée par le manuel fédéral, sans toutefois être un adepte de la gymnastique militaire. D'ailleurs, il critique la fâcheuse tendance qu'ont certaines écoles à attribuer les cours de gymnastique à des militaires:

«Il faut éviter l'emploi des sous-officiers, ne possédant aucune notion pédagogique, c'est un mal. Mieux vaut ne pas faire de gymnastique que de la faire dans ces conditions.»⁴⁶

Le Fribourgeois est l'un des premiers maîtres en Suisse à introduire la gymnastique suédoise à l'école. Ce passage à une méthode qui privilégie l'hygiène modifie sensiblement le contenu des leçons. La gymnastique aux engins perd du terrain au profit d'exercices plus statiques qui donnent à chaque mouvement une fonction anatomique précise.⁴⁷ Sterroz n'en reste pas là. Il complète dès le commencement du XX^e siècle la gymnastique suédoise par une autre méthode hygiénique qui s'appuie sur la physiologie: l'éducation physique scientifique de Georges Demeny (1850-1917). Jusqu'au bout, Sterroz défendra cette gymnastique scientifique éducative, car

«Ce n'est que par l'union étroite du savant et du pédagogue que la gymnastique, cette science essentiellement pratique, pourra, grâce aux exercices simples et éducatifs qui la composent, acquérir ce caractère de vie, de discipline et de beauté sans lequel elle n'est et ne sera jamais qu'un ennui non seulement sans utilité pour le faible, le précoce, mais réellement nuisible pour l'enfant sain qui aime les exercices vifs, rapides et vivifiants.»⁴⁸

L'apport de Guillaume Sterroz à l'éducation physique scolaire fribourgeoise ne se résume pas à une simple question de méthode. Celui-ci va surtout lui donner une structure solide et durable, grâce à l'appui de



Ill. 5 Leçon de gymnastique dans le canton de Fribourg en juin 1934.

L'ordre, l'alignement et la discipline sont encore de rigueur dans cette leçon. Mais progressivement, les jeux et les sports vont faire leur apparition dans le contexte scolaire et remplacer la gymnastique proprement dite.

l'homme fort du Conseil d'Etat, Georges Python (1856-1927). Il réintroduit, en 1895 les cours de perfectionnement pour les instituteurs, à l'occasion desquels il dispense sa «méthode unifiée».

Son action vise également à bonifier la qualité de l'enseignement de la gymnastique. Pour ce faire, il ne ménage pas ses efforts pour améliorer l'infrastructure matérielle existante (terrains, salles, équipements, etc.), ni pour que toutes les jeunes filles aient accès à l'éducation physique. En 1899, il établit encore un programme cantonal annuel qui permet de

«juger exactement les progrès, le développement régulier de cet enseignement.»⁴⁹

Il se bat pour que l'enseignement de la gymnastique soit contrôlé par des personnes compétentes. Sensible à ses arguments, la Direction de l'instruction publique lui confie ce contrôle dès 1905 et jusqu'à la nomination, en 1921, du premier inspecteur de gymnastique. Enfin, Sterroz

fonde en 1919 la Fédération cantonale fribourgeoise des maîtres de gymnastique, achevant ainsi une œuvre vouée entièrement à insuffler une âme à l'éducation physique scolaire dans le canton.

LA DÉCOUVERTE DU SPORT

Le passage de la gymnastique allemande, dont le but principal consistait à former des citoyens soldats, à la méthode hygiéniste de la gymnastique suédoise avait provoqué l'ire des gymnastes traditionalistes. Pourtant, Sterroz avait réussi, en quelques années, à faire accepter cette conception nouvelle de l'éducation physique. Dès le premier quart de ce siècle, le canton découvre une autre vision de l'exercice physique, le sport, qui confère une importance primordiale aux jeux.

Le concept sportif se différencie des gymnastiques par une idéologie de l'activité physique révolutionnaire. Les gymnastiques imposent à l'homme des mouvements artificiels, généralement fastidieux, alors que le sport est symbolisé par la spontanéité naturelle du jeu et du combat. En fait, comme l'écrit J. Ullmann,

«Le gymnaste accomplit un devoir; le sportif vient chercher sur le stade la libération de toute contrainte.»⁵⁰

Quoique attrayant sous bien des angles, le sport ne trouve pas à cette époque de défenseur dans le cadre scolaire. Au contraire, les milieux pédagogiques fribourgeois y sont longtemps réfractaires, comme le témoigne cet extrait d'un article paru dans le **Bulletin pédagogique** de 1923. Son auteur, le Dr Ruffier, s'insurge contre la pratique sportive à laquelle il attribue une finalité unique, l'exacerbation de l'esprit de compétition :

«Ce qui donne un caractère spécial à un exercice sportif, c'est la «compétition», la lutte entre concurrents qui veulent se vaincre. Tous les prétendus sports où n'entre pas cet élément ne sont que des jeux, des distractions physiques. C'est d'ailleurs bien ainsi que les jeunes gens comprennent le sport. Leur enthousiasme juvénile, leur amour propre, le besoin qu'ils ont de mesurer leurs forces les portent

vers ces compétitions de course à pied, à bicyclette, ces matches de boxe, de football, de rugby, où ils peuvent trouver l'occasion d'affirmer leur supériorité physique. Et c'est précisément en cela que le sport est mauvais pour eux et que son action est absolument nulle sur la régénération de la race. Le sport ne doit être considéré que comme un moyen agréable pour les élites musculaires de mettre en valeur leurs grandes qualité physiques.»⁵¹

Ces propos sont déjà d'un autre temps. Le sport ne pénètre pas la société fribourgeoise par le biais de l'école comme ce fut le cas pour les gymnastiques, mais par l'intermédiaire de sociétés et de clubs qui voient leur nombre augmenter rapidement. Pudiquement, il fait cependant son apparition à l'école. Ainsi, le football n'est-il pas un sport, mais un jeu!

Jean-Claude Bussard

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Flückiger, E., **Die Stadtschulen von Murten**, Murten, 1950.
- Ashe, K., **The Jesuit Academy (Pensionnat) of Saint Michel in Fribourg 1827-1847**, thèse de doctorat, Fribourg, 1971.
- Charrière, G., **L'Ecole cantonale de Fribourg 1848-1857**, mémoire de licence, Fribourg, 1985.
2. Parmi les nombreux ouvrages parus sur le sujet, on peut citer: Thibault, J., **Les aventures du corps dans la pédagogie française**, Paris, 1977.
- Ulmann, J., **De la gymnastique aux sports modernes**, Paris, 1982.
- Vigarello, G., **Le corps redressé**, Paris, 1978.
3. Ces précurseurs ont pour noms Rabelais (1494-1553), Montaigne (1533-1592), Comenius (1592-1678), Locke (1632-1704), Rousseau (1712-1778), Basedow (1723-1790), etc.
4. Ce dressage est autant moral que physique. D'un côté on inculque à l'enfant les valeurs de la société, de l'autre on lui façonne un corps dont l'idéal est symbolisé par la rectitude de la colonne vertébrale.
5. Le terme «sport» doit être compris non pas dans son sens général, mais dans son acceptation historique et philosophique. Les sport désigne ainsi les pratiques physiques issues de la société anglaise du XIX^e siècle et transformées au cours du XX^e siècle.
6. Ce courant est représentatif de ce qu'on a appelé le mouvement philanthropique, actif principalement en Allemagne.
7. Burgener, L., **La confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse**, thèse de doctorat, La Chaux-de-Fonds, 1952, vol. 1, p. 22.
8. in Luginbühl, R., **Ph. Albert Stapfer**, Bâle, 1887, p. 529.
9. id.
10. Devaud, E., **L'école primaire fribourgeoise sous la République Helvétique (1798-1803)**, Fribourg, 1905, p. 11.
11. Girard, G., **Projet d'éducation publique**, Fribourg, 1798.
12. Girard, G., **Méthodes et procédés d'éducation**, Fribourg, 1953, pp. 114, 116.
13. Daguet, A., **Le Père Girard et son temps**, Paris 1896, vol. 1, p. 190.
14. Burgener, L., op. cit., p. 38.
15. Ulmann J., op. cit., p. 157.
16. Jordan, J., **Le collège Saint-Michel entre 1582 et 1773**, in **Le Message du Collège**, Fribourg, 1968, no 2, pp. 59-60.
17. Bibliothèque cantonale universitaire de Fribourg, **Pensionnat sous la direction de la Compagnie de Jésus à Fribourg en Suisse**, s. d.
18. **Notice sur le Pensionnat dirigé par les RR. PP. de la Compagnie de Jésus à Fribourg en Suisse**, in **Souvenir de Fribourg**, Fribourg, 1839, vol. 2., p. 37.
19. Flückiger, E., op. cit., pp. 149, 155.

20. Article 231:
«Les établissements cantonaux destinés à l'instruction publique, tels que... l'école de gymnastique, la salle d'armes, le manège... sont utilisés pour les diverses sections de l'école cantonale».
21. On lui reproche son absentéisme, un manque de connaissances, des dettes importantes et même le fait de se battre dans les auberges.
22. Après la chute des radicaux, il quitte Fribourg pour aller enseigner à la Chaux-de-Fonds. Il publiera un livre intitulé **Zusammenstellung des Turnstoffs für die Volksschule**, Zürich, 1869.
23. Galley, L., **Histoire de la Société fédérale de gymnastique l'Ancienne de Fribourg de 1848 à 1898**, Fribourg, 1898, pp. 3-4.
24. **Règlement du 26 février 1851 pour les écoles enfantines**, art. 20.
25. **Règlement pour les écoles primaires de la ville de Fribourg**, 1 avril 1851, p. 4.
26. Pour les filles, la gymnastique possède également une fonction patriotique, car elles auront plus tard la charge d'éduquer moralement et physiquement leurs enfants.
27. **Education physique à l'école**, Zürich, 1952, p. 144.
28. **Comptes rendus de l'administration du Conseil d'Etat du canton de Fribourg**, Fribourg, 1853, p. 22; 1855, p. 112.
29. Daguet, A., **Quelques idées sur la réorganisation de l'Instruction publique dans le canton de Fribourg**, Fribourg, 1848, p. 9.
30. Archives de l'Etat de Fribourg, Correspondance de l'Instruction publique du canton de Fribourg, 10 octobre 1849, fol. 1034.
31. Daguet, A., **Rapport sur l'école cantonale**, Fribourg, 1850, p. 3.
32. Archives..., Fonds Ecole cantonale, lettre de Daguet à Schaller, 10 juin 1850.
33. ibid., Correspondance..., 17 mai 1858, fol. 119.
34. Ducotterd, X., **De la nécessité de la gymnastique dans les écoles de campagne**, in **L'Éducateur**, Lausanne, 1886, no 1, p. 10.
35. ibid., no 3, p. 51.
36. in Burgener, L., **La confédération suisse et l'éducation physique**, Berne, s. d., p. 5.
37. Archives Fédérales, E 27/8288, Conseil d'Etat du canton de Fribourg au DMF, 1 juin 1877.
38. id.
39. Ordonnance du 13 septembre 1878 sur l'introduction de l'enseignement de la gymnastique pour la jeunesse masculine dès l'âge de 10 à 15 ans.
40. **Comptes rendus...**, 1880, p. 7.
41. Jusqu'en 1874, les instituteurs sont exemptés du service militaire. A cause de la perte de leur privilège certains sont mal disposés à l'égard de la gymnastique imposée par la nouvelle loi militaire.
42. Lettre de Galley à la rédaction de **Le Gymnaste**, Vevey, 1890, no 40, pp. 329-330.

43. **Bulletin des lois du canton de Fribourg**, Fribourg, 1881, p. 303.
44. De 1876 à 1881, les instituteurs des différents arrondissements suivent des cours spéciaux pour l'introduction de la gymnastique à l'école.
45. Sterroz met sur pied un système de monitariat qui consiste à attribuer aux élèves les plus doués la responsabilité de petits groupes. Les moniteurs sont chargés d'entraîner et de contrôler leurs camarades. En récompense, il se voient offrir annuellement une ascension en montagne. Ce système est peut-être inspiré du self-gouvernement anglais.
46. Archives de l'Etat de Fribourg, Rapport de Sterroz sur les examens annuels de gymnastique, 11 août 1902.
47. La gymnastique suédoise est importée en Suisse par le Dr Jentzer de Genève, qui suit en 1892 les cours de l'Institut central de Stockholm.
48. in **Bulletin pédagogique** Fribourg, 1915, p. 190.
49. Archives..., lettre de Sterroz à Python, 19 novembre 1898.
50. Ulmann, J., op. cit., 341.
51. Ruffier, Dr, **Les sports peuvent-ils régénérer notre race ?**, in **Bulletin pédagogique**, 1923, p. 221.

CRÉDIT ICONOGRAPHIQUE

1. Mürith, J.-D.; Rossetti, G., **Le Collège St-Michel**, Fribourg, 1980.
2. **Schweizer Beiträge zur Sportgeschichte**, Basel, 1982, Bd. 1.
3. Jaccoud, J.-B., **Notice sur le Collège St-Michel**, Fribourg, 1914.
4. **La Revue des Familles**, 1919.
5. Photo Glasson, Bulle.

L'auteur, Jean-Claude Bussard, est actuellement professeur à l'Ecole secondaire de la Gruyère et au Collège du Sud.

Ce texte est un résumé du mémoire de licence qu'il a présenté à l'Université de Fribourg.

